
A

COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 5 Euros / Compte Fortis : 271-0130745-21
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : info@arbaletrier.be

N° 88 AOUT 2010

Editorial

Le Mot du Président

Jeux 2010-

Tristement et implacablement le temps des vacances s'en est **allé** laissant heureusement, comme chaque année, la place aux traditionnels jeux de la fête si appréciés de tous et pour lesquels personne ne se désiste.

Par ce divertissement, qui contribue à faire disparaître le stress accumulé tout au long de l'année écoulée, nous travaillons ferme pour la sérénité et l'amusement de toute la confrérie.

Je vous souhaite le bon amusement habituel et bon appétit à tous.

Marcel.

Evolution des Gildes en Flandres depuis le 16^e Siècle.

Par Maître Jozef DAUWE.

Lors d'un Jubilé comme celui de l'Ancienne Gilde Royale de Saint Roch à Gand, on ne peut s'empêcher de jeter un regard sur la réalité du passé des sociétés de tir et d'y découvrir de possibles conclusions pour une orientation d'avenir.

Je suis très honoré de pouvoir donner, devant cette éminente assemblée académique, une courte explication sur la réalité et l'évolution des Gildes de tir en Flandres aux origines moyenâgeuses.

Des dizaines de monographies et d'études paraissent fréquemment sur les Gildes qui furent fondées dans chaque ville et, aussi, dans la plupart des villages de Flandres et du nord de la France dans le courant des 500 dernières années.

En 1984, Madame Beatrix BAILLEUL écrivait une brillante étude sur votre propre Gilde de Saint Roch. Récemment, paraissait, du même auteur, un livre remarquable sur les Quatre Maîtres Gildes de Gand.

Bien qu'une histoire générale des gildes en Flandres n'ait pas encore été écrite, nous pouvons, toutefois, comme base de départ, dire que ces anciennes associations de nos villes et villages des Flandres d'aujourd'hui, sont encore pleines de vie. Au-delà des siècles, elles perpétuent l'expression la plus typique de l'âme et de la vie sociale dans les Pays-Bas du Sud.

A l'opposé de ce que certains pourraient croire, les Gildes ne sont pas uniquement des rassemblements folkloriques. Tout au moins, si nous prenons le folklore dans son sens le plus simple: c'est-à-dire, la conservation d'un petit morceau du passé que l'on tient à faire revivre.

En réalité, nos Gildes de tir ne sont pas des rassemblements artificiels mais sont constituées d'individus empreints d'une conviction intime, soucieux de se retrouver réunis par la pratique d'une arme identique, que ce soit l'arc ou le fusil.

Primitivement, ces gens, par la grâce des armes, pourvoient à la défense des biens et des marchandises. Ils aidaient, de la sorte, à promouvoir l'épanouissement général de la société. Ce sont donc des rassemblements d'hommes possédant un objectif commun, notamment, l'exercice du tir, que ce soit avec une arbalète, un arc ou une arme à feu.

Et pourtant, faut-il le dire? Nos Gildes sont plus qu'une association de tireurs, même si ceux-ci restent certainement très actifs lors des diverses réunions sportives.

En effet, une véritable Gilde qui se veut l'héritière authentique des Corporations existant avant la révolution française se reconnaît, en plus, des obligations sociales et humanitaires. Aujourd'hui comme hier, quelle que soit l'arme choisie, nos confrères avaient et ont toujours un idéal second. Au sein de leur propre Gilde: aider leurs confrères, mais aussi, protéger les pauvres et les faibles contre toutes formes d'injures physiques et morales. Car le but et le sens primitif des Gildes n'étaient pas le tir par amour du tir lui-même, mais bien la protection des gens et des biens.

Ceci transparaît nettement dans cette dénomination historique comme dans la signification étymologique du mot francique "*GILDONIA*" qui signifie: association: confrérie (fraternité) dans le sens d'utilisation de moyens collectifs.

Dès l'instant où une communauté, implantée sur un même territoire, venait à grandir, le problème de sa protection se posait. Au fur et à mesure de son

évolution, sa protection s'organisait mieux. Des concentrations d'habitats devenaient des villes avec murs et fossés. Il fallut leur donner des gardes (*wachters*) et des tireurs (*schutters* dans son sens de *beschutters, beschermers* = protecteurs, défenseurs.)

Puis vinrent les chevaliers qui combattaient sur leurs montures et avec l'épée qui instaura un nouveau groupe de gens de guerre. Sur les murs et remparts et aussi aux portes on trouvait les veilleurs, en campagne, la piétaille était formée de ces gens qui s'étaient familiarisés au maniement de l'arc. Dans le concept militaire du 13^{ème} Siècle, c'était une arme essentielle et dangereuse dans les mains des gens des métiers; tout autant que la coûteuse arbalète dévolue aux bourgeois.

Tout comme pour le maniement de l'épée, le tir à l'arc devint un exercice réglementé. Il fut requis de s'entraîner et les réunions que provoquaient ces exercices conduisirent à la formation de sociétés.

Dès la fin du 13^{ème} Siècle, tous ceux qui utilisaient une arme identique se rassemblèrent dans une même Gilde qui marchait fièrement à l'ennemi en temps de guerre. Ensemble, avec les hommes valides des Métiers, ils formèrent les milices urbaines. Ainsi, nous remarquons, par exemple, que lors de la fameuse bataille des éperons d'ors en 1302 on retrouvait côte à côte, aussi bien des archers que des arbalétriers du côté flamand.

La voie vers la reconnaissance par les autorités était ouverte quand, dans les villes des Flandres, les organisations des Corporations d'artisans s'unirent aux Gildes dans un esprit militaire tel que le politique fut forcé de s'incliner.

Durant les 14 & 15^{ème} Siècles, les milices urbaines, avec leur armement spécifique, furent les éléments indispensables dans toutes actions militaires. Le berceau des milices urbaines réside dans les

Flandres où chaque ville, dès le début du 14^{ème} siècle, était fière de posséder au moins une gilde de tir. Gand, elle-même, en possédait deux: la Gilde de Saint Georges créée en 1314 et celle de Saint Sébastien érigée en 1322. Dans le duché de Brabant et sûrement en Campine, le phénomène se produisit bien plus tard.

Dès lors, ces guildes de tireurs prirent leur véritable identité sous l'égide d'un saint patron spécifique, possédant un oratoire, des chambres, leur propre fête et leurs concours de tir. Les caractéristiques essentielles étaient, sans conteste (de manière toute relative), leur indépendance et leurs privilèges. En principe, elles pouvaient acquérir leurs propres biens, rédiger leurs statuts et règlements et, sous la surveillance du prince, organiser leurs propres actions. Mais essentiellement, dans la plupart des cas, le seul droit à l'existence comme à la subsistance de la gilde résidait dans sa capacité de défense. Elle en retirait, de la sorte, sa légitimité et pouvait, ainsi, conserver tout au long des siècles une place prépondérante dans la vie de la communauté.

Il nous faut, cependant, insister sur le fait qu'une grande part de leur vitalité était issue des confréries religieuses du moyen-âge. Quand, au fil du temps, l'influence religieuse s'affaiblit, les confrères recherchèrent leur salut et leur survivance dans les activités plus terre à terre, comme le tir à l'arc. Ainsi s'érigèrent les Guildes coutumières de Bruxelles, Louvain, Anvers, Malines etc issues des confréries religieuses de Notre-Dame. Ce phénomène se remarqua aussi dans les villages. Déjà, en 1377, les arbalétriers de Lebbeke, près de Dendermonde, puisaient leur source dans la confrérie locale de Notre-Dame. La source religieuse de quelques guildes est aussi révélée par l'existence antérieure de confréries sœurs tout autant qu'elle se remarque au travers de multiples obligations ecclésiastiques auxquelles leurs

membres s'astreignaient, comme la participation aux processions.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les guildes, partout en Flandres, et cela jusqu'à la fin de l'ancien régime, avaient une importante tâche, en dehors des fonctions militaires et de police: celle d'être les soutiens de la vie ecclésiastique qui, dès les plus anciens temps, était le centre de la vie communautaire. Dans certaines régions et particulièrement en Campine, cette étroite collaboration est encore vivante aujourd'hui.

La devise bien connue: "Pour l'autel et le foyer" issue de la Guerre des Paysans (Allemagne, 1524-1525. *Guerre désavouée* par Luther *note* du traducteur) nous livre une excellente synthèse des sentiments qui animaient nos guildes régionales.

Les 14 & 15^{ème} Siècle virent l'apogée des plus vieilles sociétés de tir. La Gilde de Saint Georges à l'arbalète et aussi les archers qui, quelques années plus tard se réunirent sous le patronat de Saint Sébastien et de Sainte Ursule. Ils récoltèrent leurs plus grands succès avant les guerres de religion et les troubles politiques de la seconde moitié du 16^{ème} Siècle.

Au 17^{ème} Siècle les guildes furent érigées en tant que guildes d'archers, la création d'une nouvelle gilde d'arbalétrier étant une exception. L'arme était devenue bien trop ancienne. Néanmoins, les survivants de la Gilde de Saint Georges restèrent, jusqu'à la fin de l'ancien régime, inexpugnablement attachés à leur arme séculaire.

Lentement, mais sûrement, dès le 16^{ème} Siècle, l'arc allait s'effacer devant les armes à feu. Non seulement au profit des obusiers, mais aussi pour des armes portables telles les pierriers et (déjà depuis 1450) pour l'arquebuse. Quand ces arquebusiers et mousquetaires devinrent assez nombreux, ils fondèrent, eux aussi, leurs propres guildes; le plus souvent sous l'égide de Saint Antoine ou de Saint Christophe. La plus ancienne d'entre elles daterait déjà de la seconde partie du 15^{ème} Siècle: telle celle de Gand fondée en 1481.

Quelle que fut l'arme utilisée, les confrères, au fil du temps, furent richement pourvus par les princes ou les seigneurs locaux lors de leur investiture, eut égard aux services qu'ils pouvaient rendre. De nombreuses guildes des villes ou des territoires francs reçurent, ainsi, des privilèges, des octrois, des chartes et règlements. Le Dr. Eugène van AUTENBOER, Doyen suprême du Haut Conseil des Guildes de Campine, consacrait, l'année dernière une étude magistrale sur les chartes des guildes du duché de Brabant (1300 - 1800).

L'examen et la comparaison de ces chartes en regard des archives de l'Etat donnent une bonne image de l'évolution de la vie des guildes entre le 14^{ème} et le 18^{ème} siècle. Il ressort de l'analyse de celles-ci que leur contenu, dans leur essence, était souvent le même. Peu de changements sont à noter au fil du temps.

1. La Gilde reçoit le droit de promulguer ses propres statuts auxquels chacun se doit d'adhérer. Ils pouvaient, par exemple, lever des amendes qui, une fois imposées, ne pouvaient plus être levées.
2. Un Doyen avait la capacité de se nommer lui-même (parfois assujéti au bon vouloir du seigneur du village). Le Bureau était régulièrement renouvelé et choisi d'une manière fort démocratique pour l'époque.
3. La plus grande dignité, celle de Roy, était seulement obtenue grâce aux seules prestations de l'intéressé.
4. Le nombre de membres était limité. Les aspirants devaient avoir été acceptés à l'unanimité. Ils devaient habiter la localité, être de bonne renommée et réputation, pratiquer la religion catholique et prêter serment sur la corde de l'arbalète.

A suivre dans le prochain journal.
Georges.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



CHAMPIONNAT DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 6 concours

6 M

HONNEUR

- J. DEVROYE 589
(98-100- 97- 97- 97-100)
- M. LANDRIEU 583
(96- 97- 98- 97- 97- 98)
- A. DEBRUYNE 577
(94- 97- 97- 96- 98- 95)

CAT.A

- P. DESSART 576
(96- 97- 98- 93- 96- 96)
- Ph. LANDRIEU 570
(94- 93- 94- 98- 95- 96)
- Ph. KAISE 546
(87- 92- 89- 96- 88- 94)
- M. DUYSSENS 542
(94- 91- 94- 89- 86- 88)
- C. DEVROYE 539
(87- 89- 93- 93- 93- 84)
- W. HEMELEERS 277
(94- - 92- 91- -)

CAT.B

- R. GODFROID 558
(94- 90- 95- 91- 94- 94)
- J. NOE 468
(- 94- 94- 97- 93- 90)
- A. DUYSSENS 545
(93- 87- 95- 88- 90- 92)
- G. WILLEKENS 457
(- 92- 92- 91- 88- 94)
- J. HENRY 540
(84- 93- 95- 94- 87- 87)
- F. LEFEVRE 365
(86- 97- 95- 87- -)
- M. VAN GELDER 358
(90- 94- 88- 86- -)
- J-CL WARZEE 274
(- 92- 92- 90- -)

EQUIPES

I

- GREZ I 6 pts
[1(478) 1(488) 1(485) 1(485)
1 (483) 1(485)]
- SABLON I 11 pts
[1(478) 3(466) 2(468) 2(467)
1(483) 2(476)]
- St.GEORGES I 19 pts
[4(468) 2(471) 3(464) 3(464)
4(456) 3(458)]
- VROLIJKE I 22 pts
[3(471) 4(458) 4(463) 4(454)
3(460) 4(444)]

II

- GREZ II 6 pts
[1(375) 1(374) 1(379) 1(376)
1(370) 1(374)]
- SABLON II 16 pts
[2(367) 3(336) 2(349) 3(251)
3(256) 3(234)]
- ENGHIEN II 18 pts
[5(96) 4(278) 3(87) 2(285)
2(273) 2(268)]
- St. GEORGES II 23 pts
[3(350) 2(358) 5(67) 4(159)
5(0) 4(85)]
- VROLIJKE II 27 pts
[4(175) 5(85) 4(79) 5(84)
4(81) 5(0)]

10 M

HONNEUR

- J. DEVROYE 580
(98- 96- 95- 99- 95- 97)
- M. LANDRIEU 565
(93- 95- 96- 95- 95- 91)
- A. DEBRUYNE 561
(89- 93- 92- 94- 95- 98)
- Ph. LANDRIEU 555
(93- 91- 92- 91- 90- 98)
- P. DESSART 544
(88- 93- 96- 93- 88- 86)
- W. HEMELEERS 268
(92- - 87- 89- -)

CAT.A

- R. GODFROID 543
(92- 91- 88- 87- 92- 93)
- PH. KAISE 533
(87- 95- 90- 90- 87- 84)
- C. DEVROYE 526
(92- 88- 91- 86- 81- 88)
- A. DUYSSENS 519
(83- 75- 90- 92- 91- 88)

CAT.B

- J. NOE 450
(- 88- 96- 84- 88- 94)
- G. WILLEKENS 431
(- 89- 87- 85- 85- 85)
- M. DUYSSENS 509
(86- 81- 87- 80- 87- 88)
- F. LEFEVRE 359
(91- 86- 90- 92- -)
- M. VAN GELDER 307
(82- 76- 88- 61- -)
- J.Cl. WARZEE 242
(- 83- 87- 72- -)

EQUIPES

I

- GREZ I 6 pts
[1(468) 1(472) 1(475) 1(473)
1(468) 1(480)]
- SABLON I 13 pts
[3(462) 2(463) 2(454) 2(463)
2(461) 2(462)]
- St.GEORGES I 18 pts
[2(463) 3(458) 4(443) 3(462)
3(448) 3(455)]
- VROLIJKE I 22 pts
[4(446) 4(434) 3(448) 4(442)
3(448) 4(268)]

II

- GREZ II 6 pts
[1(360) 1(359) 1(363) 1(362)
1(353) 1(355)]
- ENGHIEN II 16 pts
[4(89) 3(247) 2(87) 3(179)
2(173) 2(183)]
- St GEORGES II 19 pts
[2(345) 2(332) 5(70) 2(251)
5(68) 3(156)]

4. SABLON II 22 pts
[3(148) 4(86) 3(86) 4(87)
4(79) 4(87)]
5. VROLIJKE II 27 pts
[5(79) 5(0) 4(84) 5(82)
3(81) 5(0)]

10 M D

1. J. DEVROYE 571
(97- 97- 92- 95- 96- 94)
2. Ph. LANDRIEU 551
(93- 91- 91- 93- 94- 89)

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Classement après 5 concours.

6 M

HONNEUR

4. J. DEVROYE 493
(98- 99- 99- 99- 98)

CAT.HOMMES

2. M. LANDRIEU 478
(95- 93- 94- 98- 98)
6. Ph. LANDRIEU 465
(91- 99- 93- 87- 95)
10. Ph. KAISE 454
(90- 88- 97- 88- 91)
10. A. DUYSSENS 454
(92- 90- 90- 90- 92)
21. B. NOE 373
(93- 96- 87- 97-)
31. A. BEBRUYNE 193
(- 95- - - 98)

JUNIORS

3. M. DUYSSENS 458
(86- 91- 94- 96- 91)
4. C. DEVROYE 442
(91- 87- 84- 89- 91)

SENIORS

2. W. HEMELEERS 471
(92- 97- 94- 94- 94)
8. R. GODFROID 454
(85- 89- 91- 93- 96)
13. J. NOE 365
(94- 89- 95- 87-)

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven
pts. 1952 bar. 200
2. Sint-Rochus Gent
pts. 1939 bar 193
3. St. Georges Grez-Doiceau
pts. 1936 bar. 194
4. Willem Tell Eksel
pts 1925 bar 191
5. St Bartholomeus Tienen
pts 1903 bar. 194
6. St. Sébastien Ciney
pts. 1896 bar. 184
7. Champ de Mars Dampremy
pts. 1884 bar. 192
8. C.R.A.A. Visé
pts. 1861 bar. 186
9. AGS Notre-Dame au Sablon
pts. 1852 bar. 184
10. Cie. Notre Dame Dinant
pts. 1470 bar. 147
11. Saint-Georges Bruxelles
pts. 752 bar. 73
12. St-Joris & Lustige Gelderode
pts. 372 bar. 39

10M

HONNEUR

4. J. DEVROYE 475
(97- 95- 94- 95- 94)

CAT.HOMMES

2. M. LANDRIEU 472
(93- 96- 96- 94- 93)
3. Ph. LANDRIEU 469
(94- 92- 96- 94- 93)
4. B. NOE 371
(92- 93- 94- 92-)
9. A. DUYSSENS 441
(89- 87- 90- 92- 83)
15. Ph. KAISE 433
(88- 92- 86- 77- 90)
33. A. DEBRUYNE 189
(- 97- - - 92)

JUNIORS

1. C. DEVROYE 429
(90- 88- 83- 83- 85)
3. M. DUYSSENS 413
(84- 88- 71- 86- 84)

SENIORS

5. W. HEMELEERS 453
(91- 90-87- 95- 90)

7. R. GODFROID 452
(87- 91- 89- 92- 93)
8. J. NOE 358
(87- 93- 90- 88-)

EQUIPES

1. Help U Zelve Leuven
pts. 1910 bar. 196
2. St.-Georges Grez-Doiceau
pts. 1888 bar. 190
3. Willem Tell Eksel
pts. 1870 bar. 189
4. St. Bartolomeus Tienen
pts 1858 bar. 186
5. AGS Notre-Dame au Sablon
pts. 1791 bar. 187
6. Les Arbalétriers Visétois
pts.1788 bar. 175
7. Sint-Rochus Gent
pts. 1487 bar. 150
8. Cie Notre-Dame Dinant
pts. 1055 bar. 112
9. Cie St. Sébastien Ciney
pts. 1034 bar. 98
10. GRS Saint-Georges Bruxelles
pts. 726 bar. 73

TIRS ANNIVERSAIRES

Avril 2010

Catégorie A: Michel Landrieu
Catégorie B : Guy Willekens
Catégorie C : André Duysens

Mai 2010

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : Mélanie Duysens
Catégorie C : André Duysens

Juin 2010

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : José Noé
Catégorie C : André Duysens

Juillet 2010

Catégorie A : Patrick Dessart
Catégorie B : Philippe Kaise
Catégorie Juniors : André Duysens



Réunion du 7 avril 2010.

- Préparation de l'Assemblée générale du 8 avril.
Fête de la Saint-Georges
Vendredi 23 avril :
Préparation du stand dans la cour de l'école communale : André Duysens, Philippe Landrieu et Julien Henry.
Samedi 24 avril :
Pendant la messe les lectures seront faites par Bernard Noé.
Dimanche 25 avril :
Pour la procession, le rassemblement se fait à 9 h 30 à l'académie de musique. Les armes qui auront servi pour la procession, seront déposées au stand dans la cour de l'école. André Duysens se chargera de les rentrer au local. Joël Devroye est responsable des armes qui serviront pour la démonstration de tir. La participation au tir de démonstration est de 2,00 € la série.
Tombola :
Le prix du billet est fixé à 2,50 € ou 5 billets pour 10,00 €.
- Le 17 juin 2010 à 20h00, nous recevons les membres du KIWANIS de Grez-Doiceau. (environ 25 personnes)
- Nous avons reçu le programme des festivités du 700^{ème} anniversaire de la gilde de Visé

Réunion du 5 mai 2010.

- Nous avons reçu une invitation pour assister à la messe du Grand Serment Royal et de Saint-Georges de Bruxelles le 15 mai 2010 à 14 h 45 en l'église Notre Dame du Sablon.
- Nous avons reçu une invitation pour assister à la messe du Serment Notre Dame du Sablon, le 13 mai 2010 à 11 h 00. Bernard Noé a répondu à cette invitation.

- En vue des élections du 13 juin 2010 nous devons démonter le local le 03 juin 2010. Le remontage se fera le 17 juin 2010.
- Il faut donc déplacer la réunion du KIWANIS, nous leur proposons le jeudi 24 juin ou les 23 ou 30 septembre 2010.
- Bilan financier de la fête de la Saint-Georges :
Tombola : 762,50 €
Tir : 132,00 €
Total : 894,50 €
Bénéfice net après déduction des frais : 840,00 €.
- Nous devons réparer les colliers de 10m et 20m.
- Nous proposerons au C.T.W. d'organiser un challenge aller retour par an.
- Nous devons faire entretenir le frigo du bar.
- Nous devons prendre contact avec le traiteur en vue de la préparation du souper de la gilde.

Réunion du 2 juin 2010.

- Le président souhaite recevoir le courrier.
- Nous devrions éventuellement commander des chemises grises et des casquettes. Le trésorier se renseignera pour connaître les prix. Avant de faire une commande, nous demanderons aux membres ceux qui seront intéressés par ces objets.
- Le 24 juin 2010, nous recevons les membres du KIWANIS de Grez-Doiceau.
- Le frigo du bar est réparé.

José.

Dix règles d'or pour décourager les voleurs

1. Les visiteurs

N'ouvrez pas la porte aux démarcheurs ou enquêteurs sans avoir demandé à vérifier leur identité professionnelle.

2. Le répondeur téléphonique

Si vous vous absentez pour quelque temps, évitez de laisser un message trop précis sur votre répondeur ou Facebook. Informés de la durée de votre absence, les cambrioleurs sauront quand agir sans risque.

3. Les fenêtres

Les fenêtres du rez-de-chaussée sont particulièrement vulnérables. En maison individuelle, six cambrioleurs sur dix s'introduisent par là. Si vous ne voulez pas vous astreindre à fermer en permanence les volets, équipez-les de barreaux solides ou de vitres anti-effraction. Pensez aussi aux fenêtres accessibles du toit, à celles qu'un tuyau de descente d'eau ou un arbre proche pourraient permettre d'atteindre, au soupirail de la cave.

4. Appentis et outils

Mieux vaut éviter de fournir aux cambrioleurs des outils pour leur faciliter la tâche : si vous conservez (ou votre voisin) une échelle à l'extérieur de la maison, fixez-la sur un support spécial et verrouillez-la avec un cadenas. Il est en effet très facile de pénétrer dans une maison par le toit, en soulevant quelques tuiles. Mettez également sous clé tous vos outils de jardin.

5. La porte de garage

S'il est attendant à la maison, ses grandes portes peuvent représenter un point faible : veillez à bien les défendre et équipez systématiquement la porte de communication d'une serrure de sécurité.

6. Vos clés

Ne mentionnez jamais votre adresse sur votre porte-clés. En cas de perte ou de vol d'un sac à main ou de papiers portant votre adresse, faites immédiatement changer toutes vos serrures et n'acceptez pas de rendez-vous à l'extérieur si on vous téléphone qu'on les a retrouvés... Cela peut être une ruse pour vous faire sortir de chez vous et en profiter pour s'y introduire.

7. La porte d'entrée

C'est le plus souvent par là qu'on pénètre chez vous (surtout si vous

habitez en appartement). Vérifiez l'état et la composition du panneau de la porte. Un blindage est la meilleure sécurité contre ce type d'agression, mais une bonne serrure, des renforts de paumelles et des cornières anti-effractions sont déjà une bonne protection.

8. Bijoux et objets de valeur

Méfiez-vous des cachettes trop classiques. Enfermez papiers et objets de valeur dans un coffre, chez vous ou à la banque.

9. La boîte aux lettres

Débordant de courrier et de prospectus, elle signale votre absence à l'œil exercé d'un cambrioleur. Demandez à un voisin de la vider régulièrement votre boîte aux lettres.

10. Tatouez vos biens

Si vous voulez dissuader les cambrioleurs d'emporter des objets de valeur (chaîne hi-fi, téléviseur, magnétoscope, appareil photo...), sachez que vous pouvez les faire marquer suivant le même principe que le tatouage des automobiles. S'ils portent un numéro d'identification indélébile, ils deviennent difficilement négociables. Une plaque apposée sur la porte d'entrée avertit les malfaiteurs que vos biens sont marqués et qu'il est donc inutile d'entrer.

Philippe.

SORTIE DU DVD n° 4

Pour informer vos familles ou vos amis des activités de notre Gilde, notre ami Philippe Landrieu sort le D.V.D. n° 4.

Ceux qui sont intéressés peuvent le commander au prix de 7 €.

Après la commande il vous sera livré dans un délai très court.

Nous ne faisons pas de stock, il sera gravé en fonction des commandes, cela évitera le gaspillage de temps et de matériel.

Et pour attiser votre curiosité, voici un aperçu de sa composition :

- 1 – Début
- 2 – Messe des Arbalétriers en 2009
- 3 – Procession de la Saint Georges en 2009
- 4 – Tir de la fête en 2009
- 5 – Souper de la Gilde en 2009
- 6 – Souper des Roys en 2010
- 7 – Messe des Arbalétriers en 2010
- 8 – Procession de la Saint Georges en 2010
- 9 – Tir de la fête en 2010
- 10 – La chanson de Georges
- 11 – La chanson de Marcel
- 12 – La fin

Philippe et José.

AVIS AUX GASTRONOMES COURAGEUX

Vieille recette du Rouergue : Le tripou
Se procurer un ventre de veau. Râper les tripes et les nettoyer à plusieurs eaux. Découper la panse en morceaux rectangulaires et les aligner soigneusement sur une table. Découper en morceaux plus petits les gros boyaux. Garder les boyaux plus fins. Mettre les morceaux de boyaux découpés (3 ou 4 morceaux) sur les rectangles de pansette étalés. Ajouter une mince lame de jambon du pays, le sel, le poivre et le persil. Enfin, le tripou est roulé et attaché d'une petite longueur de boyau fin. Garnir le fond d'une casserole avec oignons, carottes, céleris, tomates et un peu de vin blanc sec.

Laisser mijoter à feu doux pendant 6 à 8 heures en surveillant la cuisson. Servir très chaud avec des pommes vapeur.

Votre serviteur Guido qui a goûté.

Philippe.

Bon Appétit

Crumble de tomate-mozzarella

Ingrédients : (pour 4 personnes)

- 700 gr de tomates
- 2 boules de mozzarella (2 x 125 gr)
- 150 gr de farine fluide
- 70 gr de beurre bien froid
- 40 gr de pignons de pin
- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- 10 grandes feuilles de basilic
- sel et poivre

Préparation :

- Fendre très superficiellement la peau des tomates, en croix. Plonger celles-ci dans l'eau bouillante et les retirer après 30 secondes. Retirer la peau, les couper horizontalement en deux et les épépiner. Tailler les tomates en gros dés, saler généreusement, les verser sur une passoire et les laisser égoutter 15 mn.
- Verser la farine dans un saladier, ajouter le beurre coupé en petits morceaux, 2 c. à soupe d'huile d'olive, du sel et du poivre. Mélanger du bout des doigts en effritant ; Ajouter les pignons.
- Tailler la mozzarella en petits dés et les ajouter aux tomates bien égouttées ;poivrer. Verser le mélange dans un plat à four huilé. Egaliser un peu la surface, puis recouvrir avec les miettes.
- Faire dorer 30 mn à four chaud (180°). Saupoudrer avec les feuilles de basilic ciselées et servir en accompagnement de viandes blanches.

Aurélié.

